LE VOYAGE DE M. PIERRE LAVAL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'une façon générale, les organes londoniens estiment que, quelle que soit la nature de l'accord conclu entre les gouvernements français et italien, ce sera un pas décisif vers un éclaircissement de l'atmosphère politique de l'Europe vers la paix.

Il en est de même en Autriche...

La Presse autrichienne tout entière manifeste la satisfaction que lui cause la perspective de l'entrevue Laval-Mussolini et la tournure prise par les négociations franco-italiennes en ce qui concerne l'Autriche.

L'idée d'un pacte danubien de non immixtion que la France et l'Italie proposeront à la signature des autres Etats, est saluée par l'opinion autrichienne comme particulièrement heureuse, non seulement parce qu'un tel pacte est de nature à consolider l'indépendance de l'Autriche, mais encore parce qu'un refus éventuel de la part de l'Allemagne d'y participer, mettrait le Reich en marge de la coopération européenne et la placerait dans une situation particulièrement délicate à l'égard des autres grandes puissances. C'est bien d'ailleurs sur l'attitude qu'observera l'Allemagne, que se concentre l'attention à Vienne.

...ainsi qu'en Roumanie

Dans les milieux politiques roumains on se réjouit de l'évolution favorable des pourparlers entre Rome et Paris. On voit, en effet, dans le rapprochement franco-italien qui se dessine, un facteur essentiel pour la consolidation de la paix en Europe centrale.

On suit les négociations en cours avec d'autant plus d'intérêt que la Roumanie est susceptible d'être comprise, d'une manière ou d'une autre, dans un système diplomatique destiné à garantir l'indépendance de l'Autriche.

Par contre, en Allemagne, on est réservé et déçu

Quelque peu déçue par l'annonce du voyage de M. Pierre Laval à Rome, la Presse allemande cherche à atténuer l'impression produite par cet événement.

Avec un certain embarras, elle insinue qu'il sera sans doute difficile de trouver pour régler la question de la garantie de l'intégrité des pays danubiens, une formule absolument satisfaisante.

Une adresse des A. C. à M. Laval

M. Henri Pichot, président de l'Union fédérale des Anciens Combattants, a adressé à M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, le télégramme suivant : « L'Union fédérale des anciens combattants qui, dès le début de 1933, avait préparé sur le terrain « combattants » la colleboration franco-italienne avec le concours chaleureux de M. Henry de Jouvenel, vous adresse ses vives félicitations pour le succès de la négociation présente et vous accompagne de ses vœux ».

LA RÉOUVERTURE des Usines « Citroën »

Une partie du personnel a repris le travail hier matin

On sait que la Société des usines Citroën, quai de Javel, fermée depuis les fêtes de Noël, devait rouvrir ses portes, hier, pour une reprise partielle du travail.

Hier matin, dès la première heure, un service d'ordre très discret avait été organisé à la porte des ateliers ; il était composé de gardiens de la paix, sous la direction du commissaire d'arrondissement du quartier. La rentrée s'est effectuée à partir de 7 heures ; beaucoup d'ouvriers qui n'avaient pas reçu de carte postale leur fixant le jour et l'heure de la rentrée aux ateliers, s'étaient rassemblés aux abords de l'usine.

A 6 heures, on ne signalait aucun incident.

Dans d'autres usines, notamment à Clichy, 150 ouvriers ont été embauchés à Levallois, 800 et à Saint-Ouen, 600 également. Devant chaque usine, des groupes d'ouvriers se pressent, attendant de l'embauche. Puis, à 6 heures, les ouvriers n'ayant pu réussir à se faire embaucher se sont rendus dans des salles avoisinantes et ont tenu des réunions.

On ne signale aucun incident.

D'autres rentrées auront lieu à partir d'aujourd'hui

Un peu plus de 3.000 ouvriers ont repris le travail hier matin, à 7 h. 30, dans les différentes usines des établissements Citroën. Ce sont, pour la plupart, des magasiniers. Quelques unités nouvelles sont convoquées pour ce matin, mais les ouvriers spécialistes rentreront en masse à partir de lundi prochain.

Hier matin, rue Balard, notamment, nombreux étaient les métallurgistes qui, répondant à l'appel de la Fédération unitaire des métaux, étaient venus aux nouvelles. Ils ont discuté avec leurs camarades porteurs de la carte rouge, qui les convoquait pour hier, puis, à l'heure de la rentrée de ces derniers, sont allés, sans incident notable, tenir un premier meeting dans une salle du quartier de Javel.

LA MORT D'UNE ACROBATE QU'AIMA UN MAHARADJA

La police de Vienne publiait, hier, qu'une jeune et belle acrobate célèbre en Autriche, Olga Rohn, âgée de 22 ans, s'était donné la mort en se jetant dans le Waag.

C'est là le tragique épilogue d'un roman d'amour qui avait débuté, l'été dernier, à Pistyan. Dans cette ville, Olga Rohn avait fait la connaissance du richissime maharadja de Rangpur, dont elle s'éprit aussitôt.

Celui-ci donna, de son côté, les marques d'un vif attachement. Il lui assura une existence fastueuse, la comblant de richesses.

Si bien que la jeune fille crut que le prince ferait d'elle son épouse et l'amènerait aux Indes. Hélas ! un jour, il disparut.

Il laissait d'ailleurs à Olga Rohn une petite fortune. Mais ce n'était pas cela qu'elle avait rêvé. En quelques jours, elle dilapida tout son avoir. Et quand se fut évanoui le dernier souvenir matériel de l'homme qu'elle avait follement aimé, Olga Rohn, au bout de son désespoir, accomplit le geste fatal...

LE CADAVRE D'UN HOMME ASSASSINÉ DANS UN SQUARE A PERPIGNAN

Hier matin, a été découvert, dans un square, le cadavre d'un homme portant une corde au cou et attachée aux genoux par une autre corde. On a relevé sur la tête et sur le visage de nombreux coups. Les constatations de la police établissent qu'il s'agit d'un assassinat. La victime portait sur elle des papiers au nom de Valentin Aleya, né le 7 mai 1885, à Navarches (Espagne) et demeurant à Perpignan.

HIPPISME ET BIENFAISANCE

LE COLONEL PICOT, président des « Gueules Cassées », parle du « Sweepstake » luxembourgeois

Reprenant un heureux précédent créé en 1934, la Croix-Rouge luxembourgeoise a organisé, pour le 15 janvier 1934, un second sweepstake. On connaît le principe de cette loterie, dont les numéros gagnants sont déterminés par le classement d'une course de chevaux. Le premier sweepstake luxembourgeoise se jouait sur le Prix du Président de la République, à Auteuil ; le second se jouera sur le Grand Prix de Nice, qui se courra le 20 janvier 1935. Nul n'ignore non plus les buts de bienfaisance que poursuivent les organisateurs. Mais on ne saurait trop insister sur le beau témoignage de chrétienne solidarité qu'a donné la Croix-Rouge luxembourgeoise en associant aux bénéfices les œuvres françaises et belges de mutilés, et notamment les « Gueules Cassées », l'Office National des Invalides belges, les Aveugles de guerre...

Qui donc eût été mieux qualifié pour nous parler de l'entreprise généreuse de nos amis luxembourgeois que le colonel Picot, président de l'Association des « Gueules Cassées » ? Le sujet d'ailleurs lui tient à cœur :

— Songez, nous dit-il, que la Croix-Rouge luxembourgeoise nous a bénévolement offert cette participation à ses bénéfices. C'est vous dire de quelle sympathie jouit là-bas la France. J'ai beaucoup voyagé en Europe comme en Amérique, mais j'ai rarement rencontré tant de compréhension et d'affection désintéressée à notre égard que dans ce petit pays si proche, que nos compatriotes connaissent si peu, et où notre propagande est pourtant inexistante. Or, savez-vous qu'il existe à Luxembourg une association nombreuse qui s'est donné pour tâche d'apprendre aux siens nos vieilles chansons de terroir. Et n'auriez-vous pas été ému, comme je l'ai été moi-même, en entendant, un soir dans une brasserie, tous les consommateurs reprendre en chœur un ancien refrain de notre Midi lancé par quelques jeunes gens ?

« La première offre de participation aux bénéfices du sweepstake nous avait été faite, à M. Scepini, président de l'Union des Aveugles de guerre, et à moi. Nous avons jugé bon, cette année, d'en étendre le bienfait aux Amputés de France qui, récemment groupés en fédération, disposent de peu de fonds pour alimenter leur caisse de secours, ainsi qu'à la Fédération Nationale des plus grands Invalides... »

Et le colonel Picot de conclure en exprimant à nouveau sa reconnaissance et celle de ses camarades pour la Croix-Rouge luxembourgeoise, qui « à l'heure où la situation budgétaire a imposé un gouvernement des économies massives », apporte une aide précieuse aux mutilés français.

LE PROCÈS D'HAUPTMANN S'EST POURSUIVI HIER

Lindbergh aurait reçu des menaces de mort

Le jury du procès d'Hauptmann, l'assassin présumé du petit Lindbergh, a été complété, hier, à Flemington. Il comprend huit hommes et quatre femmes, dont un mécanicien, un sténographe, un commis-voyageur, un professeur, un laboureur, un charpentier, un teneur de livres, une veuve, deux ménagères et deux fermiers. La plupart des jurés sont pères ou mères de famille.

Mistress HAUPTMANN, la femme du meurtrier présumé, avec son bébé qui a l'âge et qui ressemble au malheureux bébé LINDBERGH assassiné.

Le bruit court que Lindbergh ayant reçu des menaces de mort, porte un revolver sur lui, et que le colonel Schwarzkopf, chef de la police d'Etat, aurait ordonné de veiller soigneusement sur sa sûreté.

L'attorney général Wilentz a lu l'acte d'accusation. Il a rappelé que, selon la loi, doit être considéré comme assassin tout homme causant la mort d'un autre dans l'accomplissement d'un vol.

Il a retracé en termes émouvants l'enlèvement et la mort accidentelle du bébé Lindbergh, accusant formellement Hauptmann d'en être l'auteur et d'avoir négocié la rançon avec le docteur Condon.

Il a décrit la découverte tragique du petit cadavre décomposé près de la demeure de Lindbergh. Il s'est écrié :

« Voilà ce qui restait du petit aigle »

Il a requis la peine de mort. Cet exposé a impressionné vivement le jury. Le colonel et Mme Lindbergh, tête baissée, réprimaient leur douleur.

LE RENOUVELLEMENT DES CARTES D'ÉTRANGERS

Le Ministre de l'Intérieur a décidé de suspendre jusqu'au 1er février les opérations de renouvellement des cartes d'identité d'étrangers.

UN ÉNERGUMÈNE TENTA DE FAIRE DÉRAILLER UN TRAIN

Il avait, auparavant, essayé de faire un mauvais parti à la garde-barrière

Sur la voie ferrée de Vitry-le-François à Bar-sur-Aube, au passage à niveau de Chassericourt, mercredi, vers midi, un nommé Henri Oudin, âgé de 45 ans, après avoir essayé de faire un mauvais parti à la garde-barrière, Mme Gradefer, qui s'était barricadée chez elle, tenta de faire dérailler un train de voyageurs en calant de grosses pierres sur les aiguilles de manœuvre.

Il avait pris la précaution de recouvrir les pierres d'herbes sèches afin de les rendre invisibles au mécanicien du train.

La garde-barrière arriva assez tôt pour prévenir tout accident.

Tandis que les gendarmes de Chavanges le recherchaient, Oudin mit le feu à une tonne d'arrosage en disposant des bottes de paille à l'avant-train du véhicule.

Il a été écroué dans la soirée.

Cet individu, condamné à de nombreuses reprises pour tentatives de meurtre, violences et rébellion, inspire une véritable terreur dans les villages de la Marne et de l'Aube, où il s'est livré aux pires excentricités.

UNE MANIFESTATION POLITIQUE A BERLIN

Brusquement décidée par Hitler, elle eut lieu à l'Opéra et fut étroagement mystérieuse

La manifestation annoncée brusquement pour hier après-midi à 16 heures, à l'Opéra d'Unter den Linden, à Berlin, a pris fin peu après 17 heures. Elle n'avait d'ailleurs pas provoqué une grande sensation à Berlin, car personne n'en avait été informé et le public, refoulé derrière le triple cordon des miliciens noirs qui faisaient la haie du Palais de la Chancellerie jusqu'à l'Opéra et qui encerclaient cet édifice, était invité à circuler par les agents.

C'est ainsi que l'arrivée des ministres, en particulier de M. Goebbels, rentré en avion de la Forêt Noire, du général Goering, en uniforme bleu gris du corps des aviateurs, et du chancelier Hitler, vêtu de son traditionnel uniforme brun clair, a passé presque inaperçu et n'a donné lieu à aucune manifestation quelconque.

Les milieux officiels continuent à observer une réserve absolue sur cette manifestation. On se borne à déclarer que les discours prononcés seront publiés.

Au ministère de la Propagande, on affirme qu'il s'est agi d'une simple réception par le Führer des chefs du parti national-socialiste à l'occasion de la nouvelle année. Cette explication cadre assez mal avec toute les mesures prises et le mystère fait autour de cet événement.

Le rappel télégraphique de personnalités politiques, la participation à la conférence de nombreux officiers supérieurs de la Reichswehr, le fait que la représentation d'hier soir à l'Opéra a été décommandée, après avoir figuré sur le programme officiel de la semaine, tout cela permet de croire plutôt qu'il s'est bien agi d'une manifestation décidée en dernière heure.

La presse allemande, enfin, est restée complètement muette.

LES MÉFAITS DE LA MAGIE NOIRE A LONDRES

Il y a quelques jours, une femme se suicidait à Londres pour échapper à la magie noire. Elle était menacée, écrivait-elle dans une lettre trouvée à côté de son cadavre et préférait se jeter dans la mort.

Mais cette tragique application de la philosophie de Oribouille amena la police à d'étranges découvertes. Il paraît certain que la magie noire prend à Londres une importance redoutable pour l'équilibre des cervelles. Les exploitants de ce singulier mouvement font une publicité considérable en distribuant des livres et en organisant des sociétés secrètes.

60 MINEURS POLONAIS DEMEURENT VOLONTAIREMENT AU FOND D'UN PUITS

Depuis sept jours, soixante mineurs se sont enfermés dans la mine de Baske Bendzin dans des souterrains à moitié inondés.

Ils réclament les salaires qui ne leur ont pas été payés depuis quelque temps et menacent de faire la grève de la faim.

LE PAIN A 1 fr. 65 DANS LE NORD A PARTIR DE LUNDI

De façon officielle on nous communique :

« La Commission consultative de la farine s'est réunie aujourd'hui à la Préfecture, sous la présidence de M. Armand Guillon, Préfet du Nord, assisté de M. Grimaud, secrétaire général.

« Après un échange de vues il a été entendu que le prix du pain serait ramené à 1 fr. 65 à compter du lundi 7 janvier.

« Cette décision n'a d'ailleurs qu'un caractère provisoire, la question devant être examinée à nouveau au cours d'une réunion qui se tiendra avant le fin du mois, confirmément à la loi du 24 décembre dernier. »

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Justice

Sont promus ou nommés :

Au grade de commandeur : MM. Dumas, conseiller à la Cour de cassation ; Roux, procureur général près la Cour d'appel de Paris ; Payan, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier.

Au grade d'officier : MM. Deyras, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Rondoux, conseiller à la Cour de cassation ; Gazier, avocat général près la Cour de cassation ; Rodier, procureur général près la Cour d'Amiens.

Au grade de chevalier : MM. Hulot, conseiller à la Cour de Douai ; Ramain, avocat général à Amiens ; Depis, procureur de la République à Béthune ; Charlot, président du Tribunal de commerce d'Abbeville ; Hautin, président du Tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.

CRÉATION A LILLE D'UN INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE ET DE MÉDECINE SOCIALE

Par décret en date du 29 décembre 1934, est approuvée la délibération du Conseil de l'Université de Lille portant création d'un Institut de médecine légale et de médecine sociale conformément aux dispositions du décret du 31 juillet 1920.

L'ACHÈVEMENT DU CANAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Les techniciens les plus qualifiés évaluent à cinq cents millions le coût des travaux restant à effectuer au « Canal du Nord ».

« Ce n'est qu'une avance qu'il convient de faire. Il y a eu assez d'argent gaspillé à travers l'Europe ; les Pouvoirs Publics feraient œuvre utile et rémunératrice en faisant achever cette importante voie d'eau qui s'appelle le « Canal du Nord ».

Pour la défense de nos industries

« Comme le Trésor serait remboursé en cinq ans, au bout de ce temps il tomberait dans les Caisses Publiques un million net par an, poursuit M. Louis LOUIS.

« Les Pouvoirs Publics commettraient donc une lourde faute s'ils se dérobaient au devoir qui doit leur commander d'aider notamment les houillères du Nord et du Pas-de-Calais à lutter contre une concurrence étrangère qui peut faire le « dumping » grâce à des primes à l'exportation.

« Cette situation crée les pires difficultés aux houillères, car leurs stocks s'accumulent et provoquent le chômage dont souffrent les ouvriers mineurs. Ceux-ci ont leur mot à dire et ils le diront certainement ; ils feront intervenir leurs représentants pour que les doléances conjuguées de tous les intéressés, patrons et ouvriers, soient entendues.

« L'équipement du « Canal du Nord » devrait avoir un droit de priorité dans un programme d'Outillage National.

« Cette grande œuvre serait des plus profitables à toute la batellerie ; elle serait aussi pour l'Etat très rémunératrice.

« Le charbon arriverait très vite à Paris et son prix de revient serait diminué.

« Il s'agirait alors d'aménager la vente des combustibles d'une façon plus intéressante pour le consommateur quel qu'il soit. On mettrait ainsi un terme aux profits scandaleux des intermédiaires et le charbon serait vendu à un prix plus bas aux usagers ; le coût de l'éclairage s'en ressentirait aussi.

« Notre industrie métallurgique qui souffre, et avec elle les ouvriers se trouverait plus à l'aise pour réduire son prix de revient et lutter efficacement contre les concurrents étrangers sur tous les marchés ».

Des salaires au lieu de secours

« Ce serait enfin ajouter notre interlocuteur, une occasion sans pareille d'occuper des milliers et des milliers de chômeurs, surtout les terrassiers, les maçons, les spécialistes, les techniciens qui sont les plus touchés par le cruel chômage.

« Et à cet effet, il n'est pas inutile que je vous indique que les crédits qui seraient affectés à l'achèvement du « Canal du Nord » ne serviraient qu'à payer des salaires ou des matières premières, du fait que toutes les expropriations sont réglées.

« Ainsi la mise d'urgence en état de navigabilité de cette grande voie fluviale peut résorber efficacement le chômage dans notre région.

« En terminant, M. Louis LOUIS déclare avec force :

« Dites bien à vos lecteurs, qu'il faut à tout prix trouver le moyen de briser les résistances d'où qu'elles viennent ».

« Et puis en matière de canaux en France et tout particulièrement dans le Nord et dans l'Est, il reste beaucoup à faire et si vous le voulez bien, nous en causerons prochainement ».

Le programme de la visite-étude du Canal du Nord par les maires des Regions Libérées

La Commission d'Etudes désignée par le Congrès des Maires des Régions Libérées pour l'examen des questions relatives à l'achèvement du Canal du Nord, se rendra sur place les 5 et 6 janvier prochain.

Elle sera à Neyon le samedi 5 janvier vers 10 h. 15. Elle y commencera sa visite au Canal du Nord et la poursuivra par l'Ecluse de Campagne ; les travaux de Buverchy et le Pont de la Route Nationale N° 30.

L'après-midi elle sera vers 15 h. 30 à la Mairie de Péronne ; elle visitera les Marais de la Somme à Péronne-Cléry ; puis l'écluse N° 9 à Allaines. Elle terminera la journée par une importante réunion qui se tiendra à 18 h. à la Mairie de Saint-Quentin, sous la présidence de M. Lartidien, maire de Saint-Quentin.

Le dimanche, la Commission visitera dans la matinée la tête Nord du Souterrain de Royaulcourt, la tranchée d'Avrincourt, puis Mouvres et Marquion. Elle se réunira vers 11 h. 30 à la Mairie de Marquion.

L'après-midi elle poursuivra sa visite par Palluel et Arleux ; elle sera vers 16 h. 30 à la Mairie d'Arleux ; puis par Cantin elle gagnera Douai où elle sera reçue à 18 h. à la Chambre de Commerce par les élus de Douai au cours d'une réunion présidée par M. le Sénateur Paul Hayez.

La Commission a invité tous les élus des Régions intéressées sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et maires ainsi que les représentants des Chambres de Commerce, des Chambres d'Agriculture, des Syndicats et Associations agricoles ; des Syndicats ouvriers, à lui apporter leurs revendications et suggestions de même que tous les renseignements nécessaires pour la documenter utilement.

Elle espère ainsi démontrer, avec toutes précisions à l'appui, au prochain Congrès des Maires du Nord et de l'Est qui se tiendra à Amiens en février, que l'achèvement du Canal du Nord est une nécessité absolue pour la vitalité de la région du Nord.

POUR FINIR : **Interview de M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, président du Groupe parlementaire de Défense de la Batellerie.**

LA MORT TRAGIQUE DE DEUX MINEURS PENSIONNES DE LIÉVIN

TROMPES PAR L'OBSCURITE. ILS TOMBÈRENT DANS LE CANAL A LENS ET SE NOYÈRENT

Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Alexandre Olliot, 41 ans, chômeur, et M. Maurice Delhay, 27 ans, marinier à bord de la péniche « Dôle », entendirent soudain, vers 23 h. 30, des appels « Au secours ! » provenant du canal de Lens à la Deûle, à proximité de la rue de la Motte, à Lens.

M. Delhay, aperçevant un homme qui se débattait dans l'eau, détacha une barque mais, lorsqu'il arriva à sa hauteur, le malheureux avait disparu sous les flots.

Il ne retrouva qu'un pardessus et un chapeau.

M. Laforge, commissaire de police, qui avait été prévenu, arriva avec plusieurs agents et fit procéder dans le canal à des fouilles qui restèrent infructueuses.

Vu l'heure tardive, on suspendit les recherches, qui furent reprises hier matin à la première heure.

Vers neuf heures, on parvint à repêcher un cadavre qui fut reconnu comme étant celui de M. Joseph Golshewski, 61 ans, mineur pensionné, demeurant à Liévin, rue du Puy-de-Dôme.

Le corps du malheureux a été déposé à la morgue du cimetière Est, où le docteur qui a procédé aux constatations médico-légales n'a relevé aucune trace de violences.

D'une enquête ouverte par M. Laforge, commissaire de police, on a pu établir que, mercredi matin, Golshewski avait été toucher sa pension, en compagnie de son camarade, Michel Rosadz, 56 ans, également mineur pensionné, habitant Liévin.

Munis du montant de leur retraite, ils étaient venus faire un tour à Lens, où ils visitèrent plusieurs cafés.

M. Laforge se mit en relation avec son collègue de Liévin, M. François, commissaire de police, et il put ainsi apprendre que Rosada n'était plus reparu à son domicile depuis mercredi matin.

On supposa aussitôt que les deux vieux mineurs, après avoir fait de nombreuses libations, s'étaient engagés dans la rue de la Motte, qui aboutit au canal et que, trompés par l'obscurité, ils auraient pu tomber ensemble à l'eau.

Cette hypothèse était malheureusement vraie. Hier après-midi, des fouilles furent reprises dans le canal et, vers 16 heures, on ramenait sur la berge un deuxième cadavre, celui du pauvre Rosada.

Son corps alla rejoindre à la morgue celui de son infortuné camarade.

De l'enquête, il résulte bien qu'on se trouve en présence d'un accident et que toute idée d'agression doit être écartée, puisqu'on retrouva dans les poches des deux vieux mineurs ce qui leur restait du montant de leur retraite.

LE DRAME DU BRACONNAGE DE SIVRY

La reconstitution de l'agression a eu lieu, hier, en présence des Parquets belge et français

DE FORTES PRÉSOMPTIONS PÈSENT SUR UN BRACONNIER D'EPPE-SAUVAGE

A la suite des enquêtes menées en Belgique par les gendarmes de Sivry et en France, par les gendarmes de Trélon, la reconstitution de l'agression a eu lieu hier, en présence du parquet de Charleroi, qui s'est ensuite rencontré, à la frontière, avec le parquet d'Avesnes.

La descente du Parquet de Charleroi

La première opération judiciaire fut faite en presence des membres du parquet de Charleroi, représenté par MM. Baufoux juge d'instruction ; Discart, greffier, qui étaient accompagnés de M. le colonel Anthome, expert en balistique.

Les membres des Parquets français et belge se concertant à la frontière.

Sur les lieux de l'agression, se trouvaient les gardes Maurice Deroyer, garde domanial, qui essuya les coups de feu, Emile Compas, qui l'accompagnait, ainsi que les gardes particuliers Albert Dubois, 63 ans, et Ernest Gorisqui. Le garde Deroyer reprit l'emplacement qu'il occupait le soir de l'agression et indiqua la distance à laquelle le braconnier se trouvait lorsqu'il tira dans sa direction.

Les magistrats revinrent ensuite à la gendarmerie de Sivry pour continuer leur enquête. Environ vingt témoins, habitant à Eppe-Sauvage, furent entendus, notamment Edmond Mouvet père, 53 ans ; ses fils, Victor, Emile et Edmond ; Mme Wilmart, son gendre, M. Legros. Des dépositions faites, toutes au plus confuses, les magistrats ne purent tirer rien de bien intéressant.

Les témoins entendus n'étaient pas prolixes ne répondant qu'à bon escient aux questions qui leur étaient posées ; ils se gardèrent bien de se compromettre et de même compromettre encore d'autres personnes. En somme, cette première partie de la confrontation ne donna que des renseignements insignifiants.

Le Parquet d'Avesnes sur les lieux

Pendant que le parquet belge procédait à son enquête en Belgique, le parquet d'Avesnes, comprenant M. de Andreis, procureur de la République ; Bier, juge, faisant fonctions de juge d'instruction ; Margaux, commis greffier, et M. le lieutenant de gendarmerie Fortin, procédait à une nouvelle enquête en France, à Eppe-Sauvage.

Le garde Deroyer, qui avait relevé des empreintes de pas sur le sol, lors de l'agression, donna une description totale de ces empreintes ; ces renseignements, adressés au parquet de Charleroi, furent transmis à M. le procureur de la République d'Avesnes.

Une perquisition eut donc lieu chez l'auteur présumé, Mouvet Edmond, à l'effet d'y découvrir les chaussures. Chez Mouvet, on découvrit deux paires de chaussures, la troisième paire, celle correspondant aux empreintes était cachée, une bottine se trouvait sur le lit et l'autre, un peu plus loin ; il fut difficile, sinon impossible, de faire dire aux Mouvet, quel était celui qui avait porté ses bottines : le père et les fils chaussent indifféremment les trois paires de chaussures.

M. le juge d'instruction a fait saisir les chaussures pour les faire parvenir à M. le juge d'instruction de Charleroi à l'effet de s'assurer si les chaussures correspondent bien aux empreintes relevées par le garde Deroyer, les gendarmes Bézin. Usquelis et le maréchal des logis-chef Dhérbécourt assistaient à cette perquisition.

Une petite enquête personnelle dans le village d'Eppe-Sauvage nous permit de nous rendre compte de l'importance du braconnage ; les braconniers sont nombreux on ne dira rien à moins de dénonciations anonymes, vous ne trouveres pas un témoin qui voudrait déposer contre son voisin ou un habitant de la commune ; la chasse est un sport favori de cette commune de l'Avesnois, dénommée la Petite Suisse du Nord, c'est une distraction pour ceux qui possèdent et un sport assez rémunérateur pour les ouvriers ou bucherons.

Beaucoup ont cet air rustre de la campagne, ce qui ne les empêche pas d'être prudents dans leurs déclarations.

Vers midi les magistrats avaient terminé la première partie de leur enquête, une présomption a été portée en plus à la charge de Mouvet par la relève des empreintes des pas sur le sol, il reste la question du chapeau et surtout celle plus importante de vérification des fusils et des douilles par l'expert en balistique. Tous les témoins entendus à la gendarmerie de Sivry par le Parquet belge ne paraissaient nullement émus de ce déplacement de magistrats et de gendarmes.

La rencontre des Parquets d'Avesnes et de Charleroi

Au cours de l'après-midi, les Parquets de Charleroi et d'Avesnes continuèrent leur enquête tant à Sivry qu'à Eppe-Sauvage, puis se rencontrèrent à la frontière pour se communiquer les résultats de leur enquête.

Les gendarmes saisissant les pièces à conviction qui permettront d'identifier le coupable.

Les empreintes de pas relevées sur les lieux de l'agression correspondent bien aux souliers trouvés chez Mouvet, tant au point de vue des rangées que des modèles de clous. L'alibi fourni par Edmond Mouvet a été à nouveau contrôlé et reconnu plus ou moins exact. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il avait menti en premier lieu. Si l'on ajoute aux dépositions des témoins et même d'employeurs de Mouvet, on constate que ces personnes sont plus ou moins apparentées ou sur le point de l'être d'une manière illégitime dans leur fréquentation.

Quant au chapeau trouvé sur les lieux de l'agression, il reste encore à déterminer s'il appartenait bien à M. Mouvet. Des témoins ont cependant pu indiquer la couleur des chapeaux que portait habituellement celui-ci, en désignant même la largeur approximative des rubans. On sait aussi que quelques cheveux se trouvaient à l'intérieur du chapeau ainsi que des brins de foin. Des vérifications seront faites incessamment.

Le père et les fils Mouvet n'ont pas voulu dire à qui appartenait la paire de chaussures dont les empreintes correspondaient à celles relevées sur les lieux de l'agression. Au cours de la perquisition chez Mouvet, on découvrit dans un lit un lapin sans tête. Ceux qui sont soupçonnés couchaient dans un grenier ouvert à tous les vents. C'est un véritable taudis et ils découchent très souvent. Ce n'est pas en somme une maison d'habitation pour eux, mais un lieu de refuge.

L'enquête continue. Elle portera maintenant sur la vérification des empreintes des souliers, l'expertise des armes et des cartouches ainsi que l'examen du chapeau et le rapprochement des cheveux qui ont été découverts. Les magistrats des deux Parquets se sont séparés vers 17 h.

L'enquête, comme nous l'avons déjà dit, sera très difficile. D'un commun accord, les deux Parquets ont décidé de poursuivre leurs efforts et ne désespèrent pas d'arriver à découvrir le ou les coupables.

RONCHIN SERA-T-IL TERRAIN D'ESCALE DE GRANDES LIGNES AÉRIENNES ?

Depuis quelque temps, des pourparlers fort intéressants sont engagés pour faire du terrain de Ronchin l'un des plus importants champs d'aviation régionaux.

En effet, d'une part, la « Swissair », compagnie suisse, projette l'établissement d'une ligne reliant Zurich et Bâle à Londres, avec escale à Lille et, d'autre part, la société belge « Sabena » voudrait tenter l'exploitation de deux liaisons aériennes : Lille-Bruxelles et Lille-Ostende. Ce ne sont là évidemment que des projets, mais les démarches entreprises montrent bien que, cette fois, ils pourraient se réaliser.

Une liaison Zurich-Bâle-Londres

Le premier projet, établi par une compagnie suisse, envisage la création d'une ligne susceptible de relier Zurich et Bâle à Londres.

Le représentant de cette société, M. Mesmer, est venu récemment à Lille pour obtenir l'assentiment de la municipalité, de la Chambre de Commerce, de l'Association Aéronautique et de l'Aéro-Club de Lille, en vue de la réalisation de son projet.

D'après les déclarations de M. Robert Boitelle, président de l'A.A.É.N.F., ces organismes, ainsi d'ailleurs que la Foire Commerciale de Lille, seraient favorables à une telle tentative, mais attendraient, pour donner leur assentiment, que le « Swissair » ait obtenu l'acceptation du ministère de l'Air.

En cas d'acquiescement au projet de réalisation, Ronchin recevrait des aménagements « ad hoc » : services de douanes, de météorologie, restaurant, salle de repos, etc... L'exploitation de la nouvelle ligne serait quotidienne, le dimanche excepté. Elle aurait surtout pour but de faciliter les échanges entre l'Angleterre et la Suisse, au point de vue touristique notamment.

Les lignes Lille-Bruxelles et Lille-Ostende et retour

Le second projet est mis sur pied par la compagnie belge la « Sabena », dont le siège se trouve à Haren-lez-Bruxelles.

Après avoir pressenti le ministère de l'Air, elle a délégué à Lille MM. Godtschalck et Cocquit pour obtenir les autorisations nécessaires.

Arrivés à 10 heures, les représentants de la « Sabena » ont été reçus une première fois à la Chambre de Commerce par M. Delattre, entouré de diverses personnalités de notre aviation régionale. Cette première prise de contact a été suivie, l'après-midi, par une conversation plus importante qui eut lieu, le soir, sous la présidence de M. Descampa, président de la Chambre de Commerce de Lille.

Entre deux, les représentants de la compagnie belge ont visité le terrain de Ronchin, qui leur a semblé « très convenable et très acceptable pour le but poursuivi ».

Celui-ci comporte l'établissement de deux lignes : Bruxelles-Lille et retour ; Lille-Ostende et retour.

Si les résultats de l'exploitation étaient jugés suffisants, le premier parcours serait inauguré le 1er juin, le second le 1er juillet.

Les horaires seraient établis de façon à permettre la correspondance avec les grandes lignes aériennes déjà existantes, et les tarifs seraient très réduits.

Enfin, les auteurs de la proposition organiseraient des services d'autobus tant à Lille qu'à Ostende et Bruxelles.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 4 janvier 1935. — Soleil : lever, 7 h. 46 ; couchet, 16 h. 8 ; Lune : lever, 7 h. 30 ; coucher, 15 h. 4.

Aujourd'hui : Saint-Rigobert. — Demain : Sainte-Amélie.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 3 décembre 1935, à 18 h. : Baromètre : 771 mm. 1 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm. 2 ; Thermomètre : Fronde : 10.1 ; Minima : 7.0 ; Maxima : 10.7 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 6 mm. 9 ; Direction du vent : Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; Quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; Ciel brumeux et très nuageux ; chute faible ou intermittente de pluie ou bruine ; Vent modéré de Nord-Ouest. — Minimum de température sans changement.

DE PASSAGE. — Hier après-midi, à 14 h. 10, sont arrivés en Gare Maritime de Calais, par le paquebot anglais « Canterbury », venant de Douvres, Lady et lord Derby, ancien ambassadeur de France à Paris, accompagnés d'une suite de sept personnes.

Ils ont pris place dans le « Train Bleu », pour la Côte d'Azur.

— Par le même paquebot est arrivée à Calais une mission, composée de six personnes sous la direction de lieutenant-colonel Sorac Gung Dhapa, qui se rend au Népal.

Cette mission a pris place dans le train ci-pour Vintimille.

— A 15 h. 10, est arrivé par le « Pullman » en Gare Maritime de Calais, le cardinal Verdier accompagné de trois prélats, se rendant en Angleterre aux obsèques du cardinal Bourne.

— Par le même train est arrivé l'ambassadeur du Japon à Londres.

Tous ces passagers après avoir été salués par M. Parenty, commissaire spécial, chef de service, se sont embarqués à bord du paquebot « Canterbury » de 16 h. 40, pour Douvres.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Octavie Delansorme, fille de M. Delansorme, maire d'Arras, Chevalier de la Légion d'Honneur, avec M. Roger Glorieux, fils de M. Ernest Glorieux, industriel, conseiller municipal à Arras.

DEUIL. — A Watten, ont été célébrées à 10 h., en l'église paroissiale, les funérailles de M. Arthur PICQUENDAR, directeur d'école honoraire, décédé à Malgue, dans sa soixante-quatorzième année. Le deuil était conduit par M. le Colonel Picquendar, commandant l'artillerie de la première division, fils du défunt.

Parmi l'assistance, on remarquait la présence de MM. le général Appel, commandant l'artillerie de la première région ; le colonel Troncart, commandant la 15e R.A.D. ; Isaie Blonde, conseiller général ; le docteur Debeyre, doyen de la Faculté de Médecine de Lille ; Leruf, président de l'Association des Instituteurs du Nord ; Delory, maire de Watten, etc...

Aucun discours ne fut prononcé, selon la volonté du défunt.

— Nous apprenons le décès de M. Laronde Michel, administrateur délégué de la Société des Verreries et Manufactures de Glaces, à Ancoche, Chevalier de la Légion d'Honneur, administrateur de la Banque de France ; administrateur de la Caisse d'Epargne de Douai, président de nombreuses sociétés de la région. M. Laronde est décédé à Paris, le 29 décembre. Ses funérailles ont eu lieu à Paris le premier janvier, à 11 h., en l'Eglise Saint-Philippe-du-Roule et inhumé au cimetière du Père Lachaise.